

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent quarante-quatrième session
Rome, 11-15 juin 2012



CONSEIL
(au 1^{er} décembre 2011)

Président indépendant du Conseil: M. Luc Guyau

Afghanistan⁴
Algérie⁴
Allemagne¹
Arabie saoudite⁴
Argentine²
Australie⁴
Brésil²
Cameroun⁴
Canada²
Cap-Vert²
Chili¹
Chine¹
Côte d'Ivoire³
Cuba²
Danemark⁴
Égypte⁴
Équateur⁴

Espagne¹
États-Unis d'Amérique²
Fédération de Russie²
France⁴
Gabon¹
Grèce²
Guinée⁴
Guinée équatoriale²
Inde⁴
Indonésie⁴
Iran (République islamique d')²
Irlande²
Italie⁴
Japon¹
Jordanie¹
Maurice¹
Mexique²

Mozambique¹
Ouganda²
Pakistan⁴
Philippines¹
Pologne⁴
République arabe syrienne²
République de Corée¹
Slovaquie¹
Sri Lanka¹
Thaïlande¹
Togo⁴
Trinité-et-Tobago²
Tunisie²
Uruguay¹
Venezuela (République bolivarienne du)¹

¹ Mandat: novembre 2009 – 30 juin 2012.

² Mandat: du 1^{er} janvier 2011 à la fin de la trente-huitième session de la Conférence.

³ Élu pour un mandat allant du 1^{er} juillet 2011 à la fin de la trente-huitième session de la Conférence.

⁴ Mandat: du 1^{er} décembre 2011 au 30 juin 2014.

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

**Cent quarante-quatrième session
Rome, 11-15 juin 2012**

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

Table des matières

	Paragraphe
Questions liminaires.....	1-3
Allocation du Président de l'État plurinational de Bolivie	3
Questions de procédure	4-6
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	4
Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction	5-6
Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration	7-48
Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011	7
Plan d'action immédiate (PAI) – Rapport annuel 2011 et orientations pour 2012.....	8-16
Structure et fonctionnement des bureaux décentralisés	17-22
Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013.....	23-29
Ébauche du Cadre stratégique révisé	30-34
Conférences régionales	35-37
Rapports des réunions conjointes du Comité du Programme et du Comité financier (7 mai et 31 mai - 1 ^{er} juin 2012)	38-40
Rapport de la cent dixième session du Comité du Programme (7-11 mai 2012).....	41-46
Rapports des cent quarante-troisième (7-11 mai 2012), cent quarante-quatrième (14 mai 2012) et cent quarante-cinquième (1 ^{er} juin 2012) sessions du Comité financier	47-48
Comité de la sécurité alimentaire mondiale.....	49-50
Rapport de la trente-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (session extraordinaire, 11 mai 2012)	49-50
Questions constitutionnelles et juridiques.....	51-56
Rapport de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (19-21 mars 2012).....	51-52
Autres questions constitutionnelles et juridiques.....	53-54
Invitation à assister à des réunions de la FAO adressée à des États non membres.....	53
Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation.....	54-56
Questions relatives à la gouvernance.....	57-68
Contribution de la FAO au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	57-58
Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2012-2015	59-61
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent quarante-troisième session.....	62-63
Années internationales	64-68
Questions diverses	69-84
Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM relatif à ses activités en 2011.....	69-71
Rapport de situation sur l'établissement de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	72-74

Calendrier 2012-2013 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales.....	75-76
Évolution des débats au sein d'instances intéressant la FAO	77
Ordre du jour provisoire de la cent quarante-cinquième session du Conseil (novembre 2012)	78
Méthodes de travail du Conseil.....	79-81
Autres questions.....	82-84

ANNEXES

- A** **Ordre du jour de la cent quarante-quatrième session du Conseil**
- B** **Liste des documents**
- C** **Programme de travail pluriannuel du Conseil 2012-2015**
- D** **Politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales**
- E** **Calendrier 2012-2013 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales**

Questions liminaires¹

1. La cent quarante-quatrième session du Conseil s'est tenue à Rome du 11 au 15 juin 2012, sous la présidence de M. Luc Guyau, Président indépendant du Conseil.
2. Le Directeur général et le Président indépendant du Conseil ont pris la parole lors de la séance d'ouverture.

Allocution du Président de l'État plurinational de Bolivie

3. M. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie, a pris la parole devant le Conseil et a été nommé Ambassadeur spécial pour le quinoa par le Directeur général.

Questions de procédure

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier²

4. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par l'Union européenne et il a adopté le calendrier et l'ordre du jour de la session tels qu'amendés. On trouvera l'ordre du jour à l'Annexe A du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction³

5. Le Conseil a élu les trois vice-présidents de sa session: MM. Carlos Vallejo López (Équateur), John Asitha I. Perera (Sri Lanka) et Travis Power (Australie).
6. Le Conseil a élu M. Carlos Bentancour (Uruguay) Président du Comité de rédaction, composé des membres ci-après: Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et République de Corée.

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011⁴

7. Le Conseil a pris note d'un rapide exposé sur le rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011 et il est convenu que ce point ferait l'objet d'un examen approfondi lors de sa cent quarante-cinquième session, en décembre 2012.

Plan d'action immédiate (PAI) – Rapport annuel 2011 et orientations pour 2012⁵

8. Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PAI en 2011 et des nouvelles orientations pour 2012 et a accueilli avec satisfaction les informations contenues dans le rapport intitulé « Assessment of the IPA Programme – A Way Forward » (rapport MANNET) sur la mise en œuvre du PAI ainsi que les informations financières, notamment sur le solde non dépensé de 4,476 millions d'USD que la Conférence, à sa trente-septième session, avait autorisé à reporter sur l'exercice biennal 2012-2013.
9. Le Conseil a noté que 81 pour cent des actions du PAI avaient été achevées et que 77 pour cent des actions en cours devraient l'être dans les délais fixés et il s'est dit favorable à l'initiative destinée à accélérer la mise en œuvre des actions du PAI en cours.
10. Le Conseil a souligné que, pour renforcer la FAO dans sa gestion axée sur les résultats, il était essentiel que la plupart des actions inscrites dans le PAI soient achevées d'ici à la fin de 2012, et

¹ CL 144/PV/1; CL 144/PV/7.

² CL 144/1; CL 144/INF/1 Rev.1; CL 144/INF/8; CL 144/PV/1; CL 144/PV/7.

³ CL 144/PV/1; CL 144/PV/7.

⁴ C 2013/8; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

⁵ CL 144/10; CL 144/PV/2; CL 144/PV/7.

qu'elles soient toutes menées à bien pour la fin de 2013, étant entendu qu'il ne s'agissait pas de sacrifier la qualité à la rapidité. Le Conseil a demandé que les actions non achevées à la fin de 2012 soient mentionnées dans un rapport détaillé qui lui serait présenté lors de sa session précédant la trente-huitième session de la Conférence, sur la base d'un échéancier communiqué aux Membres à l'avance. Le Conseil a pris note des préoccupations exprimées par le Comité financier quant aux difficultés de mise en œuvre que présentaient certains projets du PAI, notamment la budgétisation axée sur les résultats, la gestion axée sur les résultats et les projets informatiques et souhaité recevoir un complément d'informations à ce sujet.

11. Le Conseil a salué les efforts consentis par le Secrétariat pour incorporer la mise en œuvre du PAI dans les activités du Programme ordinaire de l'Organisation, tout en veillant à maintenir la transparence, notamment au moyen de réunions d'information non formelles à l'intention des Membres.

12. Le Conseil a recommandé qu'à l'avenir, les rapports soient davantage axés sur la concrétisation des avantages plutôt que sur la mise en œuvre des actions et a noté qu'une initiative avait précisément été lancée à cet effet en 2012.

13. Le Conseil a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de la concrétisation des avantages du PAI, y compris ceux qui ont trait au changement de culture, à la gestion des ressources humaines, à l'équilibre des effectifs entre les sexes et à la mobilité.

14. Pour faire en sorte que l'Organisation s'acquitte de sa mission et respecte les délais fixés s'agissant de la réforme de la préparation du budget, le Conseil a demandé instamment que le projet de Programme de travail et de budget 2014-2015 soit communiqué aux Membres le 31 janvier 2013 au plus tard. Le Conseil a prié instamment le Secrétariat de lui communiquer, au plus tard en septembre 2012, une note sur la préparation d'une réunion informelle sur les financements extrabudgétaires. Le Conseil a en outre demandé un calendrier provisoire des travaux du Comité de l'éthique, indiquant notamment les dates auxquelles celui-ci devrait faire rapport au Comité financier, au Comité des questions constitutionnelles et juridiques et au Conseil. Le Conseil a demandé instamment au Directeur général de procéder à la nomination du Médiateur le plus tôt possible.

15. Le Conseil a demandé que l'action 2.100 du PAI concernant le descriptif des qualifications souhaitables pour le poste de Directeur général soit menée à son terme.

16. Le Conseil a demandé au Secrétariat de rédiger un document présentant dans leurs grands axes les « dispositions faisant suite à la mise en œuvre du PAI », en vue de son examen par le Comité du Programme et le Comité financier, ainsi que le Conseil, avant la fin de 2013.

Structure et fonctionnement des bureaux décentralisés⁶

17. Le Conseil a accueilli favorablement l'essentiel du document CL 144/15, intitulé *Structure et fonctionnement du Réseau de Bureaux décentralisés*. Plus spécifiquement, il a approuvé les propositions relatives à:

- a) une amélioration de la planification et de la définition des priorités;
- b) une plus grande souplesse du réseau de bureaux décentralisés;
- c) un modèle intégré d'exécution du Programme.

18. Le Conseil est convenu que la décentralisation avait pour objectif d'améliorer l'efficacité, les résultats et l'impact de la FAO aux niveaux régional, sous-régional et des pays. Il a insisté sur la nécessité de soutenir ce processus de décentralisation par des mesures qui renforcent l'obligation redditionnelle, les contrôles internes, la transparence et la cohérence. En particulier, le Conseil a souligné qu'il importait d'intensifier la coopération interne et l'échange de connaissances entre le Siège et les bureaux décentralisés, du fait de la décentralisation des budgets et des responsabilités et d'un plus grand risque de dispersion des connaissances techniques. À cette fin, le Conseil a demandé la mise en place de mesures efficaces de suivi du bon fonctionnement des bureaux décentralisés. Le Conseil est convenu que le renforcement du réseau de bureaux décentralisés ne devait pas se faire aux

⁶ CI 144/15; CL 144/PV/2; CL 144/PV/7.

dépens des capacités techniques du Siège. Il s'est félicité des assurances données par le Secrétariat sur ce point. Le Conseil s'est également déclaré favorable à un recours accru aux accords de partage des coûts avec les gouvernements des pays hôtes.

19. Le Conseil a souligné l'importance qu'il y avait à intégrer les partenariats dans le processus de planification pour favoriser l'obtention des résultats et de l'impact escomptés. La FAO devait collaborer étroitement avec les organisations d'intégration économique et autres organisations régionales, les institutions nationales et les organismes des Nations Unies, dont ceux ayant leur siège à Rome, mais aussi avec le secteur privé, des universités, des instituts de recherche et la société civile. Le Conseil a insisté sur le caractère essentiel de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

20. Le Conseil est convenu que les objectifs stratégiques de la FAO constituaient le socle sur lequel reposaient les cadres de programmation par pays, lesquels établissaient un ordre de priorité pour les domaines de collaboration entre les gouvernements et la FAO. Il convenait d'achever ces cadres, dans toute la mesure possible, pour la fin de 2012, afin qu'ils servent d'apports à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de travail et budget 2014-2015 et permettent de guider un emploi modulable du personnel et des ressources des bureaux décentralisés. En outre, le Conseil a appuyé les mesures proposées pour la formation du personnel des bureaux décentralisés, en vue d'améliorer les compétences techniques et de lui permettre d'assumer des responsabilités d'ordre multidisciplinaire, dans le contexte de la parité hommes-femmes. En ce qui concerne le transfert aux bureaux décentralisés de la gestion et des obligations redditionnelles afférentes aux activités d'urgence, le Conseil a noté qu'un rapport sur les enseignements tirés et sur les coûts connexes serait présenté pour la fin de l'exercice 2012-2013.

21. Le Conseil:

- a) a accueilli favorablement les mesures proposées pour la sélection et l'évaluation – fondées sur le mérite – des chefs des bureaux décentralisés;
- b) a souligné l'importance de la mobilité du personnel du cadre organique entre le Siège et le terrain;
- c) a appuyé la transformation des bureaux sous-régionaux en pôles techniques et a insisté sur le fait que l'assortiment de compétences du personnel des pôles techniques devait être adapté aux besoins locaux;
- d) a appuyé le modèle intégré d'exécution du Programme tel que proposé et a souligné que l'Organisation devait conserver sa capacité de répondre aux situations d'urgence et de mobiliser des ressources;
- e) a reconnu les gains d'efficacité supplémentaires que l'on pourrait dégager, par exemple, de la mise en œuvre de services décentralisés.

22. Le Conseil a fait siennes les recommandations formulées aux paragraphes 11 à 13 du rapport de la Réunion conjointe (CL 144/16)⁷. Le Conseil a demandé que le Comité du Programme et le Comité financier, ainsi que lui-même, soient régulièrement informés de l'état d'avancement de la décentralisation. Le Conseil a aussi demandé que des informations soient fournies sur l'obligation redditionnelle, les contrôles internes, les affectations concernées dans les bureaux décentralisés et les sources de financement connexes. Le Conseil a également fait part de son intérêt pour les enseignements à tirer de l'intégration des activités de développement et des interventions d'urgence.

⁷ Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (respectivement cent onzième et cent quarante-cinquième sessions [sessions extraordinaires]) (Rome, 31 mai – 1^{er} juin 2012).

Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013⁸

23. Le Conseil s'est déclaré satisfait des autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013, compte tenu des indications données par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier. Il s'est félicité que les indications qu'il avait données et les décisions qu'il avait prises à sa cent quarante-troisième session aient été suivies d'effet. En particulier, le Conseil:

- a) a noté avec satisfaction que les économies de 6,5 millions d'USD qui restaient à dégager avaient été trouvées en priorité et pour l'essentiel dans les objectifs fonctionnels X et Y;
- b) a noté que la planification du travail nécessitait la réalisation de l'objectif global, correspondant à un montant supplémentaire de 2,5 millions d'USD au titre de l'objectif stratégique K (équité hommes-femmes) et qu'il était atteint.

24. Le Conseil s'est félicité que des économies supplémentaires d'un montant de 19,3 millions d'USD aient été dégagées grâce à une rationalisation des activités et à des gains d'efficacité ultérieurs, principalement dans les objectifs fonctionnels X et Y, et il a encouragé le Directeur général à continuer de rechercher d'autres possibilités de dégager des économies grâce à la rationalisation des activités et à des mesures de nature à permettre d'obtenir des gains d'efficacité.

25. Le Conseil a appuyé la vision du changement transformationnel de la FAO formulée par le Directeur général et il a souscrit aux propositions de réaffectation des montants économisés au renforcement du réseau de bureaux décentralisés, au renforcement de la capacité de planification stratégique, à la fourniture de ressources pour les travaux interdisciplinaires et au dispositif pour les dépenses de sécurité. En ce qui concerne les ressources à destiner aux travaux interdisciplinaires, le Conseil a demandé que des informations détaillées sur le fonds multidisciplinaire, et en particulier sur le processus et les critères de sélection et de suivi du projet, soient communiquées à la prochaine session ordinaire de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier. Le Conseil a souligné qu'il était important que la FAO appuie les systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial, et notamment toute proposition d'affectation de fonds, conformément aux critères qui seront convenus.

26. Le Conseil a réaffirmé les principes du PAI et il a approuvé les mesures de renforcement institutionnel proposées, notamment:

- a) la transformation du Bureau de la communication et des relations extérieures (OCE) en Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer (OCP);
- b) et la transformation de la Division de la gestion des ressources humaines (CSH) en Bureau des ressources humaines (OHR) situé au niveau supérieur et responsable des politiques et de la stratégie en matière de ressources humaines et des recrutements de niveau supérieur et le Service d'appui à la gestion des ressources humaines (CSP), responsable des services du personnel et rendant compte au Sous-Directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances (CS), avec un lien fonctionnel vers le Bureau des ressources humaines.

27. Le Conseil a demandé que les informations relatives à la transformation de la Division de la gestion des ressources humaines lui soient présentées à sa cent quarante-sixième session, en avril 2013, par l'intermédiaire du Comité financier et du Comité du Programme, un accent particulier étant mis sur les points suivants:

- a) la transparence de la gestion des ressources humaines, et notamment la rapidité de la prise de décision;
- b) le recrutement fondé sur le mérite et le maintien au service de l'Organisation de fonctionnaires compétents, dans le respect d'un équilibre géographique et d'un équilibre hommes-femmes;

⁸ CL 144/3; CL 144/PV/3; CL 144/PV/7.

- c) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et d'une stratégie en matière de ressources humaines;
- d) la mise en œuvre de la politique de mobilité du personnel;
- e) la communication avec les Membres et le personnel au sujet des principaux aspects de la politique de gestion des ressources humaines.

28. Sur la base de ses délibérations, le Conseil:

- a) a approuvé les modifications relatives à la création de postes et aux changements structurels et inscrites au budget;
- b) et a approuvé la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes par chapitre budgétaire, telle qu'elle figure dans le tableau 4 du document CL 144/3.

29. Le Conseil a noté que le Directeur général poursuivrait la mise en œuvre du changement transformationnel de la FAO en 2012, en s'efforçant notamment d'identifier d'autres possibilités de réaliser des gains d'efficacité et des économies et d'optimiser l'utilisation des ressources, en particulier dans l'administration. Il s'est félicité de ce que des propositions supplémentaires relatives au renforcement des institutions, notamment grâce à une stratégie et une approche cohérentes en matière de mobilisation des ressources et d'activités d'assistance aux politiques, ainsi qu'un renforcement des initiatives de contrôle interne, seraient élaborées et présentées au Conseil à sa cent quarante-cinquième session, en décembre 2012.

Ébauche du Cadre stratégique révisé⁹

30. Le Conseil a donné son appui au processus de réflexion stratégique, élément essentiel de la vision du changement transformationnel qui est celle du Directeur général, et a pris note des points de vue exprimés à cet égard lors de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier. Il s'est félicité du caractère participatif et transparent du processus et a encouragé la poursuite du dialogue avec les États Membres et les divisions techniques de l'Organisation, sur un plan tant formel qu'informel.

31. Le Conseil s'est félicité que la FAO ait décidé de définir des objectifs stratégiques moins nombreux et plus transversaux, inspirés des tendances et des principaux enjeux de portée mondiale, fondés sur une analyse des attributs fondamentaux, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO, et tenant compte des spécificités régionales et des points de vue formulés lors des conférences régionales en 2012, y compris de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord. Il s'est dit conscient que la définition des objectifs stratégiques était en cours et qu'elle continuerait d'être affinée au fur et à mesure que progresserait l'établissement des plans d'action, des indicateurs et des cibles axés sur les résultats. Le Conseil a insisté sur le fait qu'il fallait faire une plus grande place, dans le processus de réflexion stratégique, à la gestion durable des ressources naturelles et à la contribution de l'agriculture, des pêches et des forêts, comme il est indiqué dans le troisième objectif mondial de la FAO.

32. Le Conseil a prié le Secrétariat d'inclure les éléments suivants lors de l'élaboration des objectifs stratégiques et de l'établissement des plans d'action axés sur les résultats:

- a) les spécificités et priorités régionales issues des conférences régionales en 2012, notamment de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord;
- b) les avis des comités techniques de la FAO, en particulier sur la gestion durable des ressources naturelles dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des forêts, du patrimoine agricole, des ressources génétiques et de la sécurité sanitaire des aliments, dans le contexte du changement climatique mondial;
- c) les indications données lors de la trente-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale quant aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- d) l'importance des concepts de fonctions essentielles et d'avantages comparatifs de la FAO;

⁹ CL 144/14; CL 144/PV/3; CL 144/PV/7.

- e) des informations plus détaillées sur les liens entre les défis mondiaux et les objectifs stratégiques;
- f) le lien entre les activités normatives et chaque objectif stratégique et la manière dont ces activités seraient soutenues et améliorées;
- g) la constitution et le renforcement de relations fructueuses avec des partenaires de développement, notamment d'autres entités du système des Nations Unies, les États Membres, la société civile, des organisations non gouvernementales, des coopératives, le secteur privé, des instituts de recherche et des organisations d'intégration économique régionale;
- h) l'application d'un cadre robuste pour la planification, la gestion et l'établissement de rapports axés sur les résultats lorsque seront élaborés des plans d'action sur la base des objectifs stratégiques définis – les plans en question devant être assortis d'indicateurs et de cibles permettant de distinguer clairement entre les objectifs stratégiques de la FAO et les activités de terrain, afin d'aligner les activités normatives et d'établissement de normes de la FAO sur les priorités définies au niveau des pays, déterminées dans les cadres de programmation par pays;
- i) la nécessité de ménager une transition sans heurt et transparente entre l'actuel cadre de résultats quadriennal qui figure dans le Plan à moyen terme (PMT) pour 2010-2013 et le nouveau cadre de résultats que contiendra le PMT pour 2014-2017, ce qui implique de préciser quels domaines d'activité seront maintenus ou au contraire supprimés et quels seront les nouveaux domaines d'activité et le nouveau cadre de responsabilité s'agissant des résultats et de l'allocation des ressources.

33. Le Conseil a pris note de la feuille de route relative aux principaux documents de planification qui a été soumise aux organes directeurs pour examen et décision. Il a dit attendre avec intérêt d'examiner le Cadre stratégique révisé et une ébauche de Plan à moyen terme pour 2014-2017 à sa cent quarante-cinquième session, en décembre 2012, sachant que les orientations contenues dans ce Plan serviraient de base à l'établissement du Programme de travail et budget pour 2014-2015.

34. Le Conseil a noté en outre qu'il examinerait le Cadre stratégique révisé, le Plan à moyen terme pour 2014-2017 et le Programme de travail et budget pour 2014-2015 à sa cent quarante-sixième session, en avril 2013, et que ces documents seraient établis par le Secrétariat à temps pour les sessions de mars 2013 du Comité du Programme et du Comité financier, au plus tard le 31 janvier 2013, conformément au calendrier relatif à l'apport et à la supervision des organes directeurs figurant dans les Textes fondamentaux.

Conférences régionales¹⁰

35. Le Conseil a examiné et approuvé les conclusions des cinq conférences régionales qui se sont tenues durant les mois de mars, avril et mai 2012, et qui font l'objet des documents CL 144/4, CL 144/5, CL 144/6, CL 144/7 et CL 144/8. Il a également pris dûment note des conclusions de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord communiquées dans le document CL 144/LIM/4.

36. Abstraction faite des questions propres à chaque région abordées dans les rapports respectifs des conférences régionales, le Conseil a souscrit aux demandes et recommandations des conférences régionales et de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, à savoir:

- a) La FAO doit concentrer son action sur les domaines où elle a un avantage comparatif, en particulier la diffusion de connaissances par l'intermédiaire des avis en matière de politiques, l'assistance technique, le renforcement des capacités et la facilitation de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le Conseil a également insisté sur la nécessité de veiller à ce que la FAO soit en mesure d'exercer efficacement son rôle de chef de file et de nouer des partenariats avec d'autres organisations dans les domaines relevant de son mandat.

¹⁰ CL 144/4; CL 144/5; CL 144/6; CL 144/7; CL 144/8; CL 144/LIM/4; CL 144/PV/1; CL 144/PV/4; CL 144/PV/7.

- b) Les activités de la FAO doivent dûment tenir compte de questions transversales telles que l'équité hommes-femmes, les jeunes ruraux et les populations autochtones.
- c) À travers l'élaboration des cadres de programmation par pays, la FAO améliorera l'efficacité de ses activités d'assistance et sera en mesure de contribuer de façon plus stratégique au renforcement des capacités nationales. Ces cadres seront étroitement alignés sur les priorités des pays, sur les objectifs stratégiques globaux de la FAO et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ils seront établis en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales, les partenaires fournisseurs de ressources, les institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé. La FAO consultera les parties prenantes de façon régulière et coordonnera la définition des priorités, la planification, la programmation et le suivi.
- d) Pour améliorer l'efficacité, l'impact et les effets de synergie des programmes régionaux et sous-régionaux, la FAO œuvrera en faveur d'une collaboration plus intense au niveau (sous-)régional, et nouera des partenariats étroits avec les organismes (sous-)régionaux engagés dans des activités de développement et/ou d'assistance humanitaire, notamment les organisations régionales d'intégration économique, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires.

37. Le Conseil a recommandé que les conclusions des conférences régionales et de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord soient prises en considération dans l'examen ou l'élaboration ultérieurs du Cadre stratégique révisé pour 2010-2019, du Plan à moyen terme 2014-2017 et du Programme de travail et budget 2014-2015.

Rapports des réunions conjointes du Comité du Programme et du Comité financier (7 mai et 31 mai - 1^{er} juin 2012)¹¹

38. Le Conseil a approuvé les rapports des réunions conjointes du Comité du Programme et du Comité financier (cent dixième et cent quarante-troisième sessions respectivement, d'une part, et cent onzième et cent quarante-cinquième sessions respectivement, d'autre part).

39. Le Conseil a demandé que les propositions d'amélioration globale du Programme de coopération technique (PCT) conformes au processus de réflexion stratégique et aux cadres de programmation par pays lui soient communiquées lors de sa prochaine session, pour examen par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier.

40. Le Conseil a approuvé le projet de politique relative à la proclamation et à la célébration des années internationales, comme proposé dans l'Annexe 1 du document CL 144/13, intitulée *Politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales*, et reproduite en *Annexe D* au présent document.

Rapport de la cent dixième session du Comité du Programme (7-11 mai 2012)¹²

41. À l'occasion de l'approbation du rapport de la cent dixième session du Comité du Programme, le Conseil a formulé les observations ci-après.

42. Notant que le mandat du Directeur de l'évaluation actuellement en fonction expirait le 31 août 2013, le Conseil a accepté le calendrier de haut niveau pour le recrutement du prochain directeur, tel qu'exposé à l'Annexe 2 du document PC 110/9 et conformément à la Charte du Bureau de l'évaluation.

43. Le Conseil a approuvé les recommandations du Comité du Programme relatives à l'évaluation des activités de la FAO en matière de régimes fonciers et droits applicables à la terre et autres ressources naturelles et sur la question de l'accès, et:

- a) a souligné l'importance du travail de la FAO dans ce domaine;

¹¹ CL 144/13; CL 144/16; CL 144/PV/4; CL 144/PV/7.

¹² CL 144/11; CL 144/PV/4; CL 144/PV/7.

- b) a déclaré attendre avec intérêt de recevoir à sa cent quarante-cinquième session un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation.
44. Le Conseil a approuvé les recommandations du Comité du Programme relatives à l'évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de politiques alimentaires et agricoles, et:
- a) a reconnu que le travail sur les politiques était l'une des fonctions essentielles de l'Organisation;
- b) a demandé que le travail de l'Organisation sur les politiques, tel qu'il sera recentré, soit intégré dans le Cadre stratégique révisé pour 2010-2019, le Plan à moyen terme 2014-2017 et les cadres de programmation par pays.
45. Le Conseil a approuvé les conclusions du Comité du Programme relatives à l'évaluation de l'action de la FAO face aux inondations de juillet 2010 au Pakistan et:
- a) a reconnu la grande qualité du travail effectué par l'Organisation;
- b) a souligné l'importance du rôle des représentants de la FAO dans de telles circonstances;
- c) a insisté sur le fait qu'il importait d'intégrer les interventions d'urgence et les activités de développement, de façon à renforcer la capacité de résistance et à œuvrer en faveur de la durabilité, et qu'il fallait ajouter ce point aux cadres de programmation par pays.
46. Le Conseil a également noté l'avantage qu'il y aurait à accorder davantage de place aux questions d'obligation redditionnelle et de coordination interne dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations.

Rapports des cent quarante-troisième (7-11 mai 2012), cent quarante-quatrième (14 mai 2012) et cent quarante-cinquième (1^{er} juin 2012) sessions du Comité financier¹³

47. Le Conseil a approuvé les rapports des cent quarante-troisième, cent quarante-quatrième et cent quarante-cinquième sessions du Comité financier. La cent quarante-quatrième session du Comité était une session extraordinaire consacrée exclusivement aux questions relatives au Programme alimentaire mondial (PAM). Le rapport de la session a été soumis au Conseil d'administration du PAM pour examen.
48. Le Conseil, en particulier:
- a) a exhorté tous les États Membres à verser leurs contributions dans leur intégralité et dans les délais, de sorte que la FAO puisse continuer à financer les dépenses d'exploitation nécessaires à l'exécution de son programme de travail;
- b) a fait siennes les recommandations du Comité financier concernant les nouveaux efforts à faire pour encourager le versement des contributions de l'année et les arriérés;
- c) a noté que, conformément aux articles 4.1 et 4.5 du règlement financier, le Comité financier a autorisé des virements budgétaires des chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 13 en faveur des chapitres 6 (1,5 million d'USD), 8 (1,65 million d'USD), 9 (0,7 million d'USD), 10 (1,3 million d'USD) et 11 (4,55 millions d'USD);
- d) a pris note des conclusions du Comité financier au sujet du Cadre stratégique et plan d'action pour la gestion des ressources humaines 2012-2013, et a invité le Directeur général à faire rapport sur les progrès réalisés ainsi que sur sa stratégie de changement de culture, en ce qui concerne en particulier une mobilité effective du personnel;
- e) a souligné qu'il était important de veiller à ce que les principaux objectifs de la mise en conformité aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le passage à la version R12 d'Oracle et la mise en œuvre d'un système de gestion des risques de l'Organisation soient réalisés conformément au calendrier prévu et dans les limites des prévisions de dépenses;
- f) a approuvé la prolongation des mandats de Mme Ndiaye (deux ans) et M. Zimmermann (un an), ainsi que la nomination de Mme Carolyn Dittmeier pour une période initiale de deux ans, au Comité de vérification de la FAO;

¹³ CL 144/12; CL 144/17; CL 144/20; CL 144/LIM/2; CL 144/PV/4; CL 144/PV/7.

- g) a pris note de la décision du Comité financier confirmant les modalités proposées pour la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes;
- h) a pris note de la décision du Comité de maintenir les critères et les procédures actuels pour la sélection des membres extérieurs du Comité de l'éthique;
- i) a approuvé les indications données par le Comité au Secrétariat dans tous les autres domaines relevant de sa compétence, ainsi que les initiatives destinées à améliorer les méthodes de travail du Comité.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Rapport de la trente-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (session extraordinaire, 11 mai 2012)¹⁴

49. Le Conseil a accueilli favorablement le rapport de la trente-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (session extraordinaire) et a fait siennes les décisions et recommandations ci-après:

- a) approuver les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- b) reconnaître que les Directives sont à caractère volontaire et non contraignantes;
- c) encourager toutes les parties prenantes à promouvoir les Directives volontaires, à en faire usage et à en appuyer la mise en œuvre lorsqu'elles formulent des stratégies, politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, d'agriculture et de régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts;
- d) demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'approuver les Directives volontaires et d'assurer une large diffusion de celles-ci auprès de l'ensemble des institutions et organismes des Nations Unies concernés.

50. Le Conseil a demandé à la FAO de veiller à ce que les Directives volontaires soient inscrites en tant qu'élément prioritaire dans le nouveau Cadre stratégique en cours d'élaboration et à ce qu'elles soient prises en compte dans les programmes de travail pertinents.

Questions constitutionnelles et juridiques

Rapport de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (19-21 mars 2012)¹⁵

51. Le Conseil a approuvé le rapport de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ).

52. Plus particulièrement, le Conseil:

- a) ayant constaté que le projet de résolution de la Conférence intitulé *Modifications à apporter aux articles XXXVII et XL du Règlement général de l'Organisation* bénéficiait d'un appui substantiel, a noté que les amendements proposés seraient de nouveau examinés par le CQCJ et par le Comité financier à leurs sessions respectives de l'automne 2012 à la lumière d'éléments d'information complémentaires, notamment sur leurs incidences financières, et qu'il examinerait lui-même de nouveau cette question à sa session de décembre 2012;
- b) a noté qu'à leurs sessions de l'automne 2012, le CQCJ, le Comité financier et le Comité du Programme passeraient de nouveau en revue les conclusions du réexamen approfondi des attributions des organes statutaires relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif en vue de leur permettre de disposer de plus grands pouvoirs financiers et administratifs;

¹⁴ CL 144/9; CL 144/PV/5; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

¹⁵ CL 144/2; CL 144/PV/5; CL 144/PV/7.

- c) tenant compte des vues exprimées tant par le CQCJ que par le Comité financier, a conclu que la procédure actuelle de sélection des membres extérieurs du Comité de l'éthique, selon laquelle chacun des comités adressait sa propre recommandation au Conseil, devait être maintenue.

Autres questions constitutionnelles et juridiques

Invitation à assister à des réunions de la FAO adressée à des États non membres¹⁶

53. Le Conseil a pris note de la participation de Singapour et du Brunéi Darussalam à la trente et unième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (Hanoï (Viet Nam), 12-16 mars 2012).

Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation¹⁷

54. Le Conseil a noté que le 27 janvier 2012, le Directeur général avait reçu une demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation émanant de la République du Soudan du Sud.
55. Le Conseil a décidé d'inviter la République du Soudan du Sud à participer en qualité d'observateur aux sessions du Conseil, ainsi qu'aux réunions régionales et techniques de l'Organisation susceptibles de l'intéresser.
56. Le Conseil est convenu de présenter la demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation émanant de la République du Soudan du Sud à la Conférence, à sa trente-huitième session (juin 2013), pour approbation.

Questions relatives à la gouvernance

Contribution de la FAO au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹⁸

57. Le Conseil a fait part de son soutien au Programme d'action d'Istanbul pour 2011-2020, adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul (Turquie), mai 2011).
58. Le Conseil a demandé à la FAO d'intégrer les parties pertinentes du Programme d'action d'Istanbul dans son propre Programme de travail et de continuer à aider les pays les moins avancés à mettre en œuvre des éléments du Programme d'action qui les concernent.

Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2012-2015¹⁹

59. Le Conseil a pris note des observations formulées au sujet de son Programme de travail pluriannuel pour 2012-2015.
60. Le Conseil a demandé que soient ajoutées au Programme de travail pluriannuel les actions du PAI qui n'avaient pas encore été achevées.
61. Le Conseil a également demandé que le rapport de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, reproduit en *Annexe C* au présent rapport, soit inclus dans le Programme de travail pluriannuel.

¹⁶ CL 144/PV/1; CL 144/PV/7.

¹⁷ C 2013/10; CL 144/PV/1; CL 144/PV/7.

¹⁸ CL 144/18; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

¹⁹ CL 144/INF/3; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent quarante-troisième session²⁰

62. Le Conseil a pris note de la suite donnée aux décisions adoptées à sa cent quarante-troisième session, qui s'était tenue du 28 novembre au 2 décembre 2011.

63. Le Conseil s'est félicité des mesures novatrices présentées dans le document, et il a demandé que toutes les mesures soient répertoriées et classées en fonction de l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Il a également demandé que ces mesures soient mises en œuvre plus rapidement, notamment en ce qui concerne les décisions relatives à la parité hommes-femmes.

Années internationales²¹

64. Le Conseil s'est félicité et a pris acte des présentations faites sur trois années internationales, et notamment des initiatives et des préparatifs en cours en vue de leur célébration:

- a) Année internationale des coopératives (2012);
- b) Année internationale du quinoa (2013);
- c) Année internationale de l'agriculture familiale (2014).

65. Le Conseil a également pris note de l'évaluation relative à l'Année internationale des forêts (2011).

66. Le Conseil a invité les organes directeurs, y compris les conférences régionales et les comités techniques, ainsi que les États Membres, à apporter leur soutien aux années internationales.

67. Le Conseil a invité le Secrétariat à mesurer l'impact des années internationales et à faire des prévisions à ce sujet, afin que les années internationales aient un retentissement aussi grand que possible. Il a souligné que les objectifs et les activités devaient être clairement définis et conduire à des résultats mesurables.

68. Le Conseil a invité les organes directeurs de la FAO, y compris les conférences régionales et les comités techniques, ainsi que les États Membres, à apporter leur appui aux années internationales, afin d'en tirer le meilleur parti possible.

Questions diverses

Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM relatif à ses activités en 2011²²

69. Le Conseil a accueilli favorablement:

- a) le rapport annuel du Programme alimentaire mondial (PAM) à la FAO et l'a adopté;
- b) les progrès accomplis en 2011 pour améliorer les partenariats multilatéraux et au niveau des pays;
- c) la contribution du PAM s'agissant de conduire des opérations humanitaires et d'élaborer et mener à bien un programme transformateur d'action humanitaire.

70. Le Conseil a réaffirmé qu'il était favorable à ce que le PAM s'oriente sur l'assistance alimentaire plutôt que sur l'aide alimentaire, ce qui a supposé le déploiement réussi d'un ensemble d'outils destinés à combattre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

71. Le Conseil s'est dit favorable à ce que l'accent soit mis sur une meilleure collaboration entre les organisations dont le siège est à Rome, notamment sur la collaboration au niveau des pays.

²⁰ CL 144/INF/4; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

²¹ CL 144/INF/7 [Rev.2; anglais seulement]; CL 144/PV/4; CL 144/PV/5; CL 144/PV/7.

²² C 2013/INF/2; CL 144/PV/5; CL 144/PV/7.

Rapport de situation sur l'établissement de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques²³

72. Le Conseil s'est félicité de la coopération étroite qui s'était instaurée entre la FAO, le PNUD, le PNUE et l'UNESCO pour la préparation des séances plénières et l'élaboration de la proposition commune relative à l'hébergement conjoint du secrétariat de la Plateforme.

73. Il a réaffirmé que la FAO était toute disposée à héberger le secrétariat de la Plateforme conjointement avec d'autres instances du système des Nations Unies, sous réserve que les dépenses y afférentes soient financées par des ressources extrabudgétaires et que les dépenses d'appui administratif et opérationnel soient remboursées conformément à la politique de l'Organisation en la matière.

74. Le Conseil a réaffirmé que les activités de la FAO en faveur de la Plateforme seraient financées par des ressources extrabudgétaires.

Calendrier 2012-2013 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales²⁴

75. Le Conseil a pris note du calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales pour 2012 et a décidé de le modifier comme suit:

- a) la cent douzième session du Comité du Programme et la cent quarante-sixième session du Comité financier se tiendront du 5 au 9 novembre 2012;
- b) la quatre-vingt-quinzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques se tiendra du 8 au 11 octobre 2012;
- c) la cent quarante-cinquième session du Conseil se tiendra du 3 au 7 décembre 2012.

76. On trouvera le calendrier révisé à l'Annexe E du présent rapport.

Évolution des débats au sein d'instances intéressant la FAO²⁵

77. Le Conseil a salué les présentations faites sur les sujets suivants:

- a) évolution récente des activités internationales intéressant la nutrition;
- b) célébration de la Journée mondiale des sols au sein des Nations Unies et de l'Année internationale des sols 2015;
- c) débats en cours sous l'égide des Nations Unies concernant le Programme d'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 et le rôle de la FAO en la matière;
- d) plateforme sur l'agriculture tropicale;
- e) évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » et Conférence de Tirana en juin 2012;
- f) statistiques utiles à la prise de décisions

Ordre du jour provisoire de la cent quarante-cinquième session du Conseil (novembre 2012)²⁶

78. Le Conseil a examiné l'ordre du jour provisoire de sa cent quarante-cinquième session (décembre 2012) et a décidé d'y ajouter deux points supplémentaires: i) Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011; et ii) Médaille Margarita Lizárraga.

²³ CL 144/19; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

²⁴ CL 144/LIM/1; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

²⁵ CL 144/INF/6; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

²⁶ CL 144/INF/2; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

Méthodes de travail du Conseil²⁷

79. Le Conseil a pris note des efforts consentis pour améliorer les méthodes de travail, s'est félicité des initiatives prises en ce sens et a préconisé de poursuivre la recherche d'autres modalités novatrices.

80. Le Conseil a demandé que des exemplaires des Textes fondamentaux soient mis à la disposition des délégués dans toutes les langues à ses prochaines sessions.

81. Le Conseil a déploré que des documents aient été publiés tardivement, notamment les documents soumis au Comité du Programme et au Comité financier, ce problème persistant perturbant les travaux de ces comités, du Conseil et la gouvernance de l'Organisation en général. Le Conseil a estimé qu'il s'agissait d'un problème grave et a souligné qu'il fallait que tous les documents soient livrés dans les délais fixés dans toutes les langues.

Autres questions²⁸

82. À la suite du retrait de deux membres du Comité du Programme de la région Europe – l'Allemagne et la Belgique –, le Conseil a élu Mme Natalie Feistritz (Autriche) et Mme Christina Emma Grieder (Suisse), qui siégeront au Comité du Programme pendant le reste de la mandature pour remplacer l'Allemagne et la Belgique.

83. Les organismes représentant le personnel de la FAO – l'Association des fonctionnaires du cadre organique de la FAO (AP-in-FAO) et l'Union du personnel des services généraux (UGSS) – ont fait une déclaration devant le Conseil.

Résurgence de criquets pèlerins dans la région du Sahel

84. Le Conseil a entendu une présentation succincte sur la résurgence de criquets pèlerins dans le Sahel, qui fait peser une menace grave sur la sécurité alimentaire dans la région. Le Conseil a encouragé les Membres à renforcer leur vigilance dans ce domaine afin d'être mieux à même de répondre aux demandes de soutien qui pourraient être formulées par l'Organisation et les pays concernés les prochains mois.

²⁷ Document web: « Note sur les méthodes de travail du Conseil »; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

²⁸ CL 144/LIM/3 Rev.1; CL 144/PV/1; CL 144/PV/6; CL 144/PV/7.

ANNEXE A**Ordre du jour de la cent quarante-quatrième session du Conseil**

Questions de procédure

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

3. Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011
4. Plan d'action immédiate (PAI) – rapport annuel 2011 et orientations pour 2012
5. Structure et fonctionnement des bureaux décentralisés
6. Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013
7. Ébauche du Cadre stratégique révisé
8. Conférences régionales
 - 8.1 Rapport de la trente et unième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (Hanoï (Viet Nam), 12-16 mars 2012)
 - 8.2 Rapport de la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Buenos Aires (Argentine), 26-30 mars 2012)
 - 8.3 Rapport de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe (Bakou (Azerbaïdjan), 17-20 avril 2012)
 - 8.4 Rapport de la vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique (Brazzaville (Congo), 23-27 avril 2012)
 - 8.5 Rapport de la trente et unième Conférence régionale pour le Proche-Orient (Rome (Italie), 14-18 mai 2012)
 - 8.6 Contribution de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (Ottawa (Canada), 3-5 avril 2012)
9. Rapports des réunions conjointes du Comité du Programme et du Comité financier (7 mai et 31 mai - 1^{er} juin 2012)
10. Rapport de la cent dixième session du Comité du Programme (7-11 mai 2012)
11. Rapports des cent quarante-troisième, cent quarante-quatrième et cent quarante-cinquième sessions du Comité financier (7-11 mai 2012, 14 mai 2012 et 1^{er} juin 2012)

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

12. Rapport de la trente-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (session extraordinaire, 11 mai 2012)

Questions constitutionnelles et juridiques

13. Rapport de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (19-21 mars 2012)
14. Autres questions constitutionnelles et juridiques: y compris, le cas échéant:
 - 14.1 Invitation à assister à des réunions de la FAO adressée à des États non membres
 - 14.2 Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation

Questions relatives à la gouvernance

15. Contribution de la FAO au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
16. Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2012-2015
17. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent quarante-troisième session
18. Années internationales:
 - 18.1 Évaluation de l'Année internationale des forêts (2011)
 - 18.2 Année internationale des coopératives (2012)
 - 18.3 Année internationale du quinoa (2013)
 - 18.4 Année internationale de l'agriculture familiale (2014)

Questions diverses

19. Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2011
20. Rapport de situation sur l'établissement de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
21. Calendrier 2012-2013 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
22. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
23. Ordre du jour provisoire de la cent quarante-cinquième session du Conseil (novembre 2012)
24. Méthodes de travail du Conseil
25. Autres questions

ANNEXE B

Liste des documents

CL 144/1	Ordre du jour provisoire annoté
CL 144/2	Rapport de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (19-21 mars 2012)
CL 144/3	Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013
CL 144/3 Annexe web	Modifications apportées aux ressources allouées aux résultats de l'Organisation, du fait de la planification du travail de l'exercice biennal
CL 144/4 (C 2013/14)	Rapport de la vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique (Brazzaville (Congo), 23-27 avril 2012)
CL 144/5 (C 2013/15)	Rapport de la trente et unième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (Hanoï (Viet Nam), 12-16 mars 2012)
CL 144/6 (C 2013/16)	Rapport de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe (Bakou (Azerbaïdjan), 17-20 avril 2012)
CL 144/7 (C 2013/17)	Rapport de la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Buenos Aires (Argentine), 26-30 mars 2012)
CL 144/8 (C 2013/18)	Rapport de la trente et unième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (Rome (Italie), 14-18 mai 2012)
CL 144/9 (C 2013/20)	Rapport de la trente-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (session extraordinaire, 11 mai 2012)
CL 144/10	Plan d'action immédiate (PAI) – rapport annuel 2011 et orientations pour 2012
CL 144/10 Annexe web (en anglais)	Assessment of the IPA Programme – A Way Forward
CL 144/11	Rapport de la cent dixième session du Comité du Programme (7-11 mai 2012)
CL 144/12	Rapport de la cent quarante-troisième session du Comité financier (7-11 mai 2012)
CL 144/13	Rapport de la Réunion conjointe de la cent dixième session du Comité du Programme et de la cent quarante-troisième session du Comité financier (7 mai 2012)
CL 144/14	Ébauche du Cadre stratégique révisé
CL 144/14 Corr.1 (en anglais)	Outline of the Reviewed Strategic Framework - Corrigendum
Annexe web (en anglais)	Global Trends and Future Challenges for the Work of the Organization

Annexe web (en anglais)	FAO's Attributes, Core Functions and Comparative Advantages
CL 144/15	Structure et fonctionnement du Réseau de Bureaux décentralisés
CL 144/15 Corr.1 (en anglais)	Structure and Functioning of the Decentralized Offices Network – Corrigendum
Annexe web (en anglais)	Key Actions Related to Decentralization and Improved Delivery of FAO Services at Country Level – Implementation Plan
Annexe web 2 (en anglais)	Additional Detail on Structure, Staffing and Funding of Decentralized Offices
CL 144/16	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (respectivement cent onzième et cent quarante-cinquième sessions, sessions extraordinaires) (31 mai - 1 ^{er} juin 2012)
CL 144/17	Rapport de la cent quarante-quatrième session du Comité financier (14 mai 2012)
CL 144/18	Contribution de la FAO au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
CL 144/19	Rapport de situation sur l'établissement de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
CL 144/20	Rapport de la cent quarante-cinquième session du Comité financier (session extraordinaire) (1 ^{er} juin 2012)
Série C 2013	
C 2013/8	Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011
C 2013/8 Corr.1	Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011 – Corrigendum
C 2013/8 Annexe web	Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011
C 2013/10	Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation
C 2013/INF/2	Rapport soumis par le Conseil d'administration du PAM au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2011
Série CL 144/INF	
CL 144/INF/1 Rev.1	Calendrier provisoire
CL 144/INF/2	Ordre du jour provisoire de la cent quarante-cinquième session du Conseil (novembre 2012)
CL 144/INF/3	Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2012-2015
CL 144/INF/4	Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent quarante-troisième session
CL 144/INF/5	Liste provisoire des documents
CL 144/INF/6	Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

CL 144/INF/7 (Rev.2: en anglais)	Années internationales
CL 144/INF/8	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par l'Union européenne et ses États membres
CL 144/INF/9	La fonction d'audit dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2010/5)
CL 144/INF/11	Politiques et procédures de gestion des fonds d'affectation spéciale au sein des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2010/7)
CL 144/INF/12	Mobilité interinstitutions du personnel et équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2010/8)

Série CL 144/LIM

CL 144/LIM/1	Calendrier 2012-2013 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
CL 144/LIM/2	Situation des contributions et des arriérés
CL 144/LIM/3 Rev.1	Composition du Comité du Programme
CL 144/LIM/4 (C 2013/LIM/1)	Rapport de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (Ottawa (Canada), 3-5 avril 2012)

Série CL 144 REP

CL 144/REP/1 à CL 144/REP/25	Projets de rapports des séances plénières
---------------------------------	---

Série CL 144 PV

CL 144/PV/1 à CL 144/PV/7	Procès-verbaux <i>in extenso</i> des séances plénières
------------------------------	--

Série CL 144 OD

CL 144/OD/1 à CL 144/OD/4	Programmes des séances
------------------------------	------------------------

Autres documents

Note sur les méthodes de travail du Conseil
Liste des délégués et des observateurs

ANNEXE C

Programme de travail pluriannuel du Conseil 2012-2015

I. Objectif général du Conseil

Le Conseil donne à la Conférence, en temps voulu, des orientations précises et équilibrées sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, ainsi que sur les questions d'ordre constitutionnel, organisationnel, administratif et financier. Le Conseil fournit également des évaluations claires de la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde et il exerce ses fonctions de supervision et de surveillance en application des dispositions des Textes fondamentaux de l'Organisation, y compris la résolution 8/2009 de la Conférence. Il fonctionne de façon efficiente et efficace en se souciant des résultats et tient ses sessions dans le cadre du plan de travail à évolution continue présenté en annexe de la Note sur les méthodes de travail du Conseil.

II. Résultats

A. Définition des stratégies et des priorités et planification du budget

Résultat: Les décisions de la Conférence concernant les stratégies, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, ainsi que la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, se fondent sur les avis du Conseil.

Indicateurs et objectifs:

- Le rapport de la Conférence tient compte des recommandations du Conseil concernant le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme (PMT) et le Programme de travail et budget (PTB).
- Pour examiner et adopter le budget de l'Organisation, la Conférence dispose d'une recommandation explicite du Conseil sur le montant du budget.
- Les avis du Conseil sur les questions concernant la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde sont approuvés par la Conférence.
- La Conférence approuve l'ordre du jour provisoire que le Conseil lui recommande.

Produits: Des décisions claires et précises et des recommandations à la Conférence.

Activités:

- Examen et évaluation des recommandations formulées par le Comité financier, le Comité du Programme et leurs réunions conjointes en ce qui concerne le Cadre stratégique, le PMT et le PTB, et recommandations claires et relatives, à l'intention de la Conférence.
- Examen et évaluation des recommandations formulées par les comités techniques en ce qui concerne les priorités techniques et les questions relatives au budget.
- Examen et évaluation des recommandations formulées par les conférences régionales en ce qui concerne les priorités régionales et les questions relatives au budget.
- Évaluation, le cas échéant, de problèmes majeurs liés à la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde.
- Décisions concernant d'éventuels ajustements du PTB.
- Recommandations à la Conférence concernant la résolution portant sur le Programme et le budget, précisant notamment la teneur et le montant du budget.
- Recommandation du thème principal du débat général de la session de la Conférence.
- Recommandation de l'ordre du jour provisoire de la session de la Conférence.

Méthodes de travail:

- Réunions de coordination informelles des présidents et des secrétariats du Comité financier, du Comité du Programme, des conférences régionales et des comités techniques, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Réunions de coordination informelles des présidents des groupes régionaux et de membres du Secrétariat de rang élevé, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

B. Suivi de la mise en œuvre des décisions de gouvernance

Résultat: Le Conseil assure un suivi régulier de l'application des décisions relatives à la gouvernance.

Indicateurs et objectifs:

- Le Conseil contrôle l'application en temps voulu des décisions de gouvernance prises par la Conférence et le Conseil, et le rapport de la Conférence en fait état.
- Le Conseil examine et évalue les recommandations sur les mesures à prendre pour accroître l'efficacité des Organes directeurs avant qu'elles soient soumises à la Conférence.

Produits: Des décisions claires et précises et des recommandations à la Conférence.

Activités:

- Examen et évaluation des décisions de gouvernance du Conseil.
- Examen et évaluation des recommandations du Groupe de travail à composition non limitée concernant les mesures à prendre pour accroître l'efficacité des organes directeurs, y compris leur représentation.
- Examen des programmes de travail pluriannuels des organes directeurs et évaluation des rapports sur leur état d'avancement.
- Recommandations et décisions sur la convocation de réunions ministérielles, si nécessaire.
- Examen et évaluation des questions relatives aux traités, aux conventions et aux accords conclus dans le cadre de la FAO.
- Examen de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO.

Méthodes de travail:

- Réunions de coordination informelles des présidents et des secrétariats du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), du Comité financier, du Comité du Programme, des conférences régionales et des comités techniques, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Réunions de consultation informelles des présidents des groupes régionaux et de membres du Secrétariat de rang élevé, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.
- Avis des organes statutaires, par l'entremise des comités techniques.

C. Exercice des fonctions de supervision

Résultat: Pour les questions juridiques, éthiques, financières et administratives, des cadres, des politiques et des systèmes opérants sont en place et sont régulièrement suivis par le Conseil.

Indicateurs et objectifs:

- L'action de l'Organisation s'inscrit dans le cadre juridique, financier et administratif qui est le sien.
- Les résultats de l'Organisation sont évalués de manière transparente, indépendante et

professionnelle, une vérification des comptes et un contrôle de l'éthique sont assurés.

- Les élections prévues par les Textes fondamentaux ont lieu aux dates fixées.
- Les politiques sont mises en œuvre et les systèmes fonctionnent conformément aux règles et aux normes établies.
- Le calendrier proposé des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales est conforme au calendrier des sessions relatives à la mise en œuvre du système de programmation, de budgétisation et de suivi axé sur les résultats.

Produits: Des décisions claires et précises et des recommandations à la Conférence.

Activités:

- Examen et évaluation des recommandations et décisions du Comité financier concernant l'exécution du budget et le Programme, les virements entre chapitres budgétaires et la situation financière de l'Organisation, y compris la mobilisation des ressources et les contributions volontaires.
- Examen et évaluation des recommandations du Comité financier concernant l'éthique et la vérification intérieure et extérieure des comptes.
- Examen et évaluation des recommandations du Comité financier concernant les politiques et les systèmes en place, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés, en ce qui concerne les ressources humaines, les procédures administratives et de travail, les achats et les passations de marchés, ainsi que les technologies de l'information et de la communication.
- Examen et évaluation des recommandations du Comité du Programme et du Comité financier concernant les évaluations indépendantes.
- Examen et évaluation des recommandations du CQCJ sur les questions constitutionnelles et juridiques.

Méthodes de travail:

- Avis du Comité financier, du Comité du Programme et de leurs réunions conjointes, ainsi que du CQCJ.
- Examen approfondi d'une question de fond que le Conseil choisit tous les deux ans.
- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

D. Suivi de la mise en œuvre du PAI et des prochaines étapes du processus de réforme

Résultats: Le Conseil assure un suivi régulier de l'avancement global de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate.

Indicateurs et objectifs:

- Des rapports de la Direction concernant les progrès réalisés dans l'application du PAI sont soumis en temps voulu à toutes les sessions du Conseil.
- Les recommandations faites par le Conseil sur la mise en œuvre du PAI sont consignées dans le rapport du CoC-EEI à la Conférence portant sur le PAI, et sont approuvées par la Conférence en 2011. Après 2011, les recommandations liées au PAI sont soumises à la Conférence.

Produits: Des recommandations et décisions claires et précises soumises à la Conférence dans un rapport spécifique.

Activités:

- Examen et évaluation des rapports de la Direction concernant les progrès de la mise en œuvre

du PAI.

- Examen et évaluation des recommandations relatives au PAI formulées par le Comité financier, le Comité du Programme et leurs réunions conjointes, le CQCJ, les conférences régionales et les comités techniques.

Méthodes de travail:

- Consultation de la documentation produite pour les réunions du CoC-EEL.
- Consultations et séminaires informels entre les Membres.

E. Suivi des résultats obtenus par la Direction

Résultat: Examen et suivi réguliers, par le Conseil, des objectifs de performance préétablis.

Indicateurs et objectifs:

- Les résultats obtenus par la Direction sont conformes aux objectifs de performance établis.
- Les objectifs de performance sont ajustés, le cas échéant.

Produits: Des décisions claires et précises et des recommandations à la Conférence.

Activités:

- Contrôle des résultats obtenus par la Direction au regard des objectifs de performance fixés dans le cadre du système de budgétisation et de gestion axé sur les résultats, sur la base du PMT/PTB et des rapports du Comité financier, du Comité du Programme et de leurs réunions conjointes.
- Examen de la contribution des ressources extrabudgétaires au cadre des résultats de l'Organisation.
- Organisation régulière d'une évaluation transparente, professionnelle et indépendante des résultats de l'Organisation par rapport aux résultats et effets attendus de ses activités.
- Examen des recommandations d'ajustement du Comité du Programme et du Comité financier concernant la mise en œuvre du PTB.

Méthodes de travail:

- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.
- Consultations et séminaires informels entre les Membres.

F. Planification des activités et méthodes de travail

Résultats: Le Conseil fonctionne de manière efficiente, selon une approche prévisionnelle et ouverte à tous, conformément aux plans de travail établis et en appliquant des méthodes de travail améliorées.

Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Conseil sont bien ciblés.
- Les rapports du Conseil sont concis, contiennent principalement des conclusions, des décisions et des recommandations, et sont mis à la disposition des Membres peu de temps après la clôture de la session.
- Les documents du Conseil ont une page de couverture uniformisée et incluent un encadré mettant en évidence l'action proposée.
- Les documents du Conseil sont mis à disposition quatre semaines avant la session.

Produits:

- Programme de travail pluriannuel du Conseil.

- Note révisée sur les méthodes de travail du Conseil.

Activités:

- Préparation du programme de travail pluriannuel du Conseil, avec des indicateurs de performance.
- Préparation d'un rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel du Conseil, à soumettre à la Conférence.
- Examen régulier des méthodes de travail du Conseil, y compris les mesures de la performance.
- Examen de l'état de la mise en œuvre des décisions du Conseil.
- Étude et comparaison de la gouvernance d'autres organisations internationales en vue d'éventuelles améliorations à apporter aux méthodes de travail du Conseil et à l'exécution de son programme de travail pluriannuel.

Méthodes de travail:

- Délibérations structurées et bien ciblées durant les sessions du Conseil.
- Prise de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports du Conseil.
- Activités régulières entre les sessions déterminées selon l'intérêt qu'elles présentent et la priorité qui leur est accordée.
- En tant que de besoin, renforcement des ressources humaines et financières mobilisées par le Secrétariat pour l'exécution et le suivi du programme de travail pluriannuel.
- Réunions informelles des présidents des Groupes régionaux et de membres du Secrétariat de rang élevé, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

G. Actions du PAI non achevées²⁹

À sa cent quarante-quatrième session, le Conseil a demandé que les actions du PAI qui n'avaient pas été menées à bien soient ajoutées au programme de travail pluriannuel.

	Actions du PAI accusant un retard	Date d'achèvement prévue
	Réforme des organes directeurs	
	Le Conseil	
2.18	Le Conseil soumettra à la Conférence une recommandation claire concernant la résolution portant sur le programme et le budget, précisant notamment le montant du budget.	30.06.2013
	Nomination et mandat du Directeur général	
2.100	c) la Conférence de la FAO examinera les qualifications souhaitables pour le poste de Directeur général définies par le CoC-EEI en 2009 en vue de leur approbation.	30.06.2013
	Suivi par les organes directeurs	
4.4	<ul style="list-style-type: none"> • D'autres changements éventuels concernant la composition du Conseil et sa représentativité régionale et, sur la base d'avis du CQCJ, tout changement à apporter aux Textes fondamentaux lors de la session 2009 de la Conférence. 	30.06.2013

²⁹ CL 144/REP, par. 60.

	Actions du PAI accusant un retard	Date d'achèvement prévue
	Éthique	
3.36	Examen du rapport annuel ou biennal du Comité de l'éthique par le Conseil sur la base des conclusions et recommandations du CQCJ et du Comité financier	30.03.2013
	Décentralisation	
3.84	<p>En distinguant clairement entre les bureaux bien établis et tout plan concernant des bureaux supplémentaires, rationaliser la couverture des bureaux de pays suivant les résultats de l'examen, en utilisant des critères convenus, compte tenu à la fois des emplacements existants et potentiels, de l'efficacité, des économies prévues et de l'analyse coût/avantages. L'application des conclusions de l'examen permettra d'éliminer au moins le déficit structurel dans les bureaux des représentants dans les pays (Représentants de la FAO) grâce à d'autres formes de présence sur place, des réductions supplémentaires étant souhaitables pour libérer des ressources en vue d'améliorer le fonctionnement des bureaux décentralisés.</p> <p>Critères à appliquer:</p> <p>a) taille du programme de la FAO (ratio indicatif des coûts du bureau par rapport à l'importance du programme 1:3);</p> <p>b) engagement en faveur des cadres nationaux de priorités à moyen terme élaborés avec la FAO;</p> <p>c) taille et degré de pauvreté des populations dépendant de l'agriculture;</p> <p>d) priorité donnée aux pays les moins avancés;</p> <p>e) potentiel de l'agriculture pour la croissance économique;</p> <p>f) facilité de couverture à partir d'un autre pays;</p> <p>g) possibilités de représentations partagées ou pleinement conjointes avec le système des Nations Unies, en particulier avec les autres institutions ayant leur siège à Rome, et d'autres organisations régionales, selon le cas;</p> <p>h) consentement des gouvernements à couvrir les coûts de la présence de la FAO sur leur territoire.</p>	31.12.2013

	Actions du PAI en bonne voie	Date d'achèvement prévue
	Réforme des organes directeurs	
	Organes statutaires, conventions, traités, Codex, etc.	
2.69	Réaliser une étude en vue d'apporter les modifications nécessaires pour permettre aux organes statutaires qui le souhaitent d'exercer une autorité financière et administrative et de mobiliser des financements supplémentaires auprès de leurs membres, tout en demeurant dans le cadre de la FAO et en continuant à lui adresser des rapports.	31.12.2013
	Autres mesures destinées à améliorer la gouvernance de la FAO	
2.70	Le Conseil, le Comité du Programme et le Comité financier, le CQCJ, les conférences régionales et les comités techniques devront chacun:	30.06.2013

	Actions du PAI en bonne voie	Date d'achèvement prévue
2.71	a) préparer une fois par exercice biennal un programme de travail sur quatre années au moins, qui sera examiné par le Conseil et/ou la Conférence (conformément à leurs filières hiérarchiques respectives);	30.06.2013
2.72	b) établir un rapport sur les progrès accomplis par rapport au programme de travail tous les deux ans, pour examen également par le Conseil et/ou la Conférence.	30.06.2013
2.74	La Conférence évaluera l'introduction des réformes concernant la gouvernance, notamment le rôle et le fonctionnement des conférences régionales, avec un examen indépendant à l'appui de ce processus.	30.06.2015
	Suivi par les organes directeurs	
4.1	Le Conseil suivra l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et fera rapport à la Conférence à sa trente-sixième session (2009) et à sa trente-septième session (2011). Pour ce faire, il bénéficiera de l'appui du Comité du Programme et du Comité financier et de rapports de la Direction.	31.12.2013
	Évaluation	
2.78	Budget d'évaluation: Le budget alloué à l'évaluation sera porté à 0,8-1 pour cent du budget total du Programme ordinaire (sur deux exercices biennaux) et, une fois arrêté par les organes directeurs dans le cadre du processus d'approbation du PTB, sera alloué dans sa totalité au Bureau chargé de l'évaluation. Tous les donateurs de fonds extrabudgétaires respecteront la décision du Conseil d'allouer à l'évaluation au moins 1 pour cent de tous les fonds extrabudgétaires.	31.12.2013
2.83	a) Examen indépendant de la fonction d'évaluation tous les six ans; rapport à la Direction et au Conseil, assorti des recommandations du Comité du Programme.	01.01.2016
	Réforme de la programmation, de la budgétisation et de la gestion axée sur les résultats	
	Objectifs stratégiques de la FAO et nouveau Cadre fondé sur les résultats	
3.88	Mettre en place pour les bureaux décentralisés des critères d'évaluation et un système de contrôle et d'établissement de rapports fondé sur les performances.	31.12.2013
	Réforme de la programmation, de la budgétisation et de la gestion axée sur les résultats	
7.1	Mise en évidence des domaines d'amélioration et définition des actions visant à améliorer la gestion axée sur les résultats.	31.12.2013
3.11	Outre le compte de capital et le PCT, introduction de dispositions permettant de reporter d'un exercice à l'autre jusqu'à cinq pour cent du budget statutaire, de manière à lisser les recettes et les dépenses et à réduire ainsi la part des transactions dispendieuses et inefficaces.	31.12.2013
	Conception du nouveau modèle de planification et d'établissement du budget	
7.2	Conception du nouveau modèle de planification et d'établissement du budget, définition de la nouvelle structure du PTB, formulation des grandes lignes du nouveau cadre logique type simplifié pour les budgets « projets » et les éléments nécessaires au nouveau système normalisé d'établissement des rapports.	31.12.2013
	Interdisciplinarité	
6.2	Cinq pour cent du budget alloué aux Directeurs généraux adjoints pour le travail interdisciplinaire.	31.12.2013

	Actions du PAI en bonne voie	Date d'achèvement prévue
	Décentralisation	
3.76	Le Comité du Programme et le Comité financier aideront le Conseil à assurer le contrôle des politiques pour tous les aspects de la décentralisation, et notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate.	31.12.2013
	Partenariats	
3.109	Opérer la mise en œuvre opérationnelle et l'application d'une stratégie de partenariat renouvelée avec la société civile et de la stratégie de partenariat avec le secteur privé. Entreprendre une évaluation et un inventaire des partenariats, et envisager la possibilité de partenariats plus développés avec la société civile et le secteur privé. Lancer de nouveaux partenariats ou renouveler ceux qui existent en étudiant les possibilités d'autres activités conjointes et collaborations avec le secteur privé et les organisations de la société civile.	31.12.2013
3.110	Opérer la mise en œuvre opérationnelle et l'application de stratégies de partenariats conformément au Cadre stratégique de la FAO. Poursuivre le renforcement de la collaboration au sein du système des Nations Unies, y compris entre les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome. Développer et mettre en œuvre des activités de formation pour tous les partenariats de l'Organisation. Préparer et diffuser du matériel de communication.	31.12.2013
3.111	Poursuivre encore les partenariats avec les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome, pour des synergies aboutissant à la fois à des gains d'efficacité et à une plus grande efficacité grâce à une utilisation pleine et entière des avantages comparatifs des trois organisations dans le cadre de leurs mandats respectifs, en particulier en ce qui concerne:	31.12.2013
3.112	a) les domaines du programme technique qui présentent une interface et un chevauchement, que ce soit en ce qui concerne les travaux normatifs ou les travaux de développement;	31.12.2013
3.113	b) l'administration et les services communs (en prenant note des conclusions de l'Examen détaillé);	31.12.2013
3.114	c) les fonctions conjointes de contrôle, notamment l'évaluation.	31.12.2013
3.115	Des réunions conjointes régulières des directions des organisations avec les Membres permettront d'examiner les progrès réalisés.	31.12.2013
3.116	Les progrès réalisés et les propositions doivent être examinés chaque année par le Conseil sur la base des recommandations et conclusions du Comité du Programme et du Comité financier.	31.12.2013
3.117	Formulation d'un mécanisme de suivi pour assurer le retour d'information et l'amélioration constante des collaborations de partenariat et de la stratégie de la FAO.	31.12.2013
	Voyages	
7.15	Initiatives conjointes avec d'autres institutions ayant leur siège à Rome – Voyages	31.12.2013
	Modèle de service administratif et manuel de la FAO	
	Manuel de la FAO	
7.22	Effectuer un remaniement approfondi du Manuel de la FAO, en examinant et en publiant un cadre simplifié, afin que les fonctionnaires de tous les lieux d'affectation puissent comprendre les règlements et statuts de la FAO et s'y conformer.	31.12.2013

	Actions du PAI en bonne voie	Date d'achèvement prévue
	IPSAS (et remplacement des normes de comptabilité)	
3.42	Création et installation d'une version de terrain d'Oracle adaptée aux besoins des représentants de la FAO. Note: Certaines actions rapides auront été menées à bien d'ici à la session extraordinaire de la Conférence; d'autres postes importants entraînant des dépenses après la Conférence sont présentés ci-après (par exemple, Examen détaillé et gestion des performances).	31.12.2013
7.24	La mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) est une initiative de première importance pour la Division des finances et la FAO dans son ensemble.	31.12.2013
	Autres actions dans le domaine des TI	
7.0	Renforcement de la gouvernance des technologies de l'information. Toutes les fonctions doivent se conformer à des processus formels, par exemple les procédures de demande de changement/projet, la gestion de projets et les processus de développement.	31.12.2013
7.26	Conception du Système d'information sur la gestion.	31.12.2013
	Gestion des risques de l'Organisation	
3.54	Mise en œuvre intégrale de la structure de gestion des risques de l'entreprise et des systèmes (institutionnalisation).	31.12.2013
	Changement de culture institutionnelle	
3.32	Mise en œuvre de la vision.	31.12.2013
	Autres actions dans le domaine des ressources humaines	
3.75	Intervention des organes directeurs comme de la Direction pour obtenir des changements au niveau du régime commun du système des Nations Unies a) élaborer des propositions pour la modification du régime commun b) présenter les changements à l'ONU	31.12.2013
	Unité de gestion du programme d'exécution du PAI	
	Dispositions de la Direction de la FAO en vue de la mise en œuvre du suivi de l'EEI	
4.9	ii) des groupes de travail spécialisés, notamment pour l'Examen détaillé et l'Équipe chargée du changement, composés de personnes provenant de toutes les unités et de tous les niveaux de l'Organisation (décentralisés et centralisés).	31.12.2013
	Communication PAI	
4.9a	Communication PAI-employés	31.12.2013
4.9b	Communication PAI-membres	31.12.2013

Programme de travail pluriannuel du Conseil 2012-2015

Cent quarante-cinquième session du Conseil, décembre 2012
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (novembre 2012) 2) Rapport du Comité du Programme (novembre 2012) 3) Rapport du Comité financier (novembre 2012) 4) Rapport sur l'exécution du programme 2010-2011 5) Cadre stratégique révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017 6) Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013
<p>Comités techniques et Comité de la sécurité alimentaire mondiale</p> <ol style="list-style-type: none"> 7) Rapport du Comité des produits (mai 2012) 8) Rapport du Comité de l'agriculture (mai 2012) 9) Rapport du Comité des pêches (juillet 2012) 10) Rapport du Comité des forêts (septembre 2012) 11) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (octobre 2012)
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 12) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (octobre 2012)
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 13) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate 14) Organisation de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO (y compris ordre du jour provisoire et recommandation du Conseil sur un thème majeur à proposer pour le débat général à la Conférence) 15) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2012-2015 16) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 17) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM 18) Évolution des débats d'instances intéressant la FAO 19) Calendrier 2012-2013 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 20) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil 21) Méthodes de travail du Conseil
Cent quarante-sixième session du Conseil, avril 2013
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Examen du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget (2014-2015) – Recommandation à la Conférence sur le montant du budget 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (février 2013) 3) Rapport du Comité du Programme (février 2013) 4) Rapport du Comité financier (février 2013)
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 5) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (mars 2013)
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 6) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate 7) Organisation de la trente-huitième session de la Conférence (y compris calendrier provisoire) – Recommandations à la Conférence 8) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2012-2015 9) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 10) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2012 11) Calendrier 2013-2014 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 12) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil 13) Méthodes de travail du Conseil

Cent quarante-septième session du Conseil, juillet 2013
<p>Élection des membres des comités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Élection du Président et des douze membres du Comité du Programme 2) Élection du Président et des douze membres du Comité financier 3) Élection du Président et des sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Questions découlant de la session de la Conférence 5) Évolution des débats d'instances intéressant la FAO 6) Calendrier 2013-2014 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 7) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil 8) Méthodes de travail du Conseil
Cent quarante-huitième session du Conseil, novembre 2013
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Approbation des ajustements apportés au Programme de travail 2014-2015 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (octobre 2013) 3) Rapport du Comité du Programme (octobre 2013) 4) Rapport du Comité financier (octobre 2013)
<p>Comité de la sécurité alimentaire mondiale</p> <ol style="list-style-type: none"> 5) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (octobre 2013)
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (septembre 2013)
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 7) Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate 8) Programmes de travail pluriannuels <ul style="list-style-type: none"> • du Comité financier • du Comité du Programme • du CQCJ • des conférences régionales • des comités techniques • du Conseil 9) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2014-2017 10) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 11) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM 12) Évolution des débats d'instances intéressant la FAO 13) Calendrier 2014-2015 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 14) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil 15) Méthodes de travail du Conseil
Cent quarante-neuvième session du Conseil, juin 2014
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2014) (à déterminer) 2) Rapport du Comité du Programme (...2014) (à déterminer) 3) Rapport du Comité financier (...2014) (à déterminer)
<p>Conférences régionales</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Rapport de la Conférence régionale pour l'Afrique (2014) (à déterminer) 5) Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (2014) (à déterminer) 6) Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (2014) (à déterminer) 7) Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2014) (à déterminer) 8) Rapport de la Conférence régionale pour l'Europe (2014) (à déterminer) 9) Rapport de la Conférence informelle pour l'Amérique du Nord (2014) (à déterminer)
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 10) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2014) (à déterminer)
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 11) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate 12) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2014-2017 13) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil

Autres questions

- 14) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM relatif à ses activités en 2013
- 15) Évolution des débats d'instances intéressant la FAO
- 16) Calendrier 2014-2015 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 17) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil
- 18) Méthodes de travail du Conseil

Cent cinquantième session du Conseil, novembre 2014**Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration**

- 1) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2014) (à déterminer)
- 2) Rapport du Comité du Programme (...2014) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité financier (...2014) (à déterminer)
- 4) Rapport sur l'exécution du Programme 2012-2013

Comités techniques et Comité de la sécurité alimentaire mondiale

- 5) Rapport du Comité des produits (2014) (à déterminer)
- 6) Rapport du Comité de l'agriculture (2014) (à déterminer)
- 7) Rapport du Comité des pêches (2014) (à déterminer)
- 8) Rapport du Comité des forêts (2014) (à déterminer)
- 9) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

- 10) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2014) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 11) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate
- 12) Organisation de la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO (y compris ordre du jour provisoire et recommandation du Conseil sur un thème majeur à proposer pour le débat général à la Conférence)
- 13) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2014-2017
- 14) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil

Autres questions

- 15) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
- 16) Évolution des débats d'instances intéressant la FAO
- 17) Calendrier 2014-2015 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 18) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil
- 19) Méthodes de travail du Conseil

Cent cinquante et unième session du Conseil, avril 2015**Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration**

- 1) Examen du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget (2016-2017) – Recommandation à la Conférence sur le montant du budget
- 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2015) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2015) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2015) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

- 5) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2015) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 6) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate
- 7) Organisation de la trente-neuvième session de la Conférence (y compris calendrier provisoire) – Recommandations à la Conférence
- 8) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2014-2017
- 9) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil

Autres questions

- 10) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2014
- 11) Calendrier 2015-2016 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 12) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil
- 13) Méthodes de travail du Conseil

Cent cinquante-deuxième session du Conseil, juillet 2015
<p>Élection des membres des comités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Élection du Président et des douze membres du Comité du Programme 2) Élection du Président et des douze membres du Comité financier 3) Élection du Président et des sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Questions découlant de la session de la Conférence 5) Évolution des débats d'instances intéressant la FAO 6) Calendrier 2015-2016 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 7) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil 8) Méthodes de travail du Conseil
Cent cinquante-troisième session du Conseil, novembre 2015
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Approbation des ajustements apportés au Programme de travail 2016-2017 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2015) (à déterminer) 3) Rapport du Comité du Programme (...2015) (à déterminer) 4) Rapport du Comité financier (...2015) (à déterminer)
<p>Comité de la sécurité alimentaire mondiale</p> <ol style="list-style-type: none"> 5) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (octobre 2015) (à déterminer)
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2015) (à déterminer)
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 7) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate 8) Programmes de travail pluriannuels <ul style="list-style-type: none"> • du Comité financier • du Comité du Programme • du CQCJ • des conférences régionales • des comités techniques • du Conseil 9) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2016-2019 10) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 11) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM 12) Évolution des débats d'instances intéressant la FAO 13) Calendrier 2016-2017 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 14) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil 15) Méthodes de travail du Conseil

ANNEXE D

Politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales

Critères de sélection des thèmes

- 1) Le thème proposé pour une année internationale doit être en adéquation avec les objectifs et les principes énoncés dans les principaux instruments constitutifs des entités du système des Nations Unies qui sont concernées (à savoir la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de la FAO, etc.).
- 2) Il doit constituer une priorité qui concerne la totalité, sinon la majorité des pays et doit contribuer au développement de la coopération internationale en résolvant des problèmes globaux, tout particulièrement ceux qui touchent les pays en développement.
- 3) Une année internationale, si elle est approuvée, doit engager une action concrète sur les plans national et international et être en mesure d'avoir des répercussions significatives à tous les niveaux, sous forme d'activités nouvelles ou du renforcement des activités préexistantes.
- 4) Un intervalle minimal de deux ans doit être laissé entre deux années internationales et un intervalle plus long encore entre des années portant sur des thématiques analogues. La Conférence ne demandera pas la proclamation de plus d'une année internationale à la fois.
- 5) La proclamation d'une année internationale doit être envisagée dans les seuls cas où une manifestation de plus courte durée (un mois, une semaine, un jour) ne saurait être suffisante.
- 6) Une année internationale ne doit pas être proclamée si une conférence mondiale sur le même thème a déjà été organisée, ni lorsque le thème suscite déjà l'intérêt international et que des programmes existants œuvrent à sa résolution.

Procédures à suivre et autres conditions

- 1) Le délai prévu doit être suffisant pour permettre de mener des consultations approfondies. Ainsi, la décision finale concernant une proposition d'année internationale doit être prise par l'Assemblée générale au moins un an après la présentation de ladite proposition, afin que la totalité des points de vue des États Membres puisse être prise en considération et que les organes compétents puissent évaluer la proposition en détail.
- 2) En principe, une période de deux ans doit s'écouler entre la proclamation et le début d'une année internationale.
- 3) Une année internationale ne doit pas être proclamée avant que son financement intégral (qui devrait, théoriquement, reposer sur des contributions volontaires) et que toutes les dispositions nécessaires à son organisation aient été confirmés.
- 4) Une coordination efficace des activités de toutes les entités et organisations concernées des Nations Unies est requise, de manière à créer des synergies et à éviter les doublons.
- 5) Chaque année internationale doit avoir des objectifs susceptibles d'aboutir à des résultats identifiables et concrets.
- 6) Des procédures d'évaluation doivent être établies au cours d'une phase préparatoire et faire partie de la réalisation et du suivi de chaque année internationale.

ANNEXE E

Calendrier 2012-2013 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales

	2012		2013	
JANVIER				
FÉVRIER	PAM FIDA/CG	13-17 20-24	FIDA/CG PAM CQCJ (96°)	11-15 18-22 25-27
MARS	APRC (31°) CQCJ (94°) LARC (32°) FIDA/Audit (122°)	12-16 19-21 26-30 23	FC (147°) PC (113°)	18-22 18-22
AVRIL	FIDA/CE (71°)* FIDA/CA ERC (28°) ARC (27°)	2 3-4 17-20 23-27	FIDA/CA CL (146°)	8-12 22-26
MAI	FC (143°) PC (110°) CSA (38°)* FC (144°)* NERC (31°)* COAG (23°) CP (69°) PC (111°)*	7-11 7-11 11 14 14-18 21-25 28-30 31/05-01/06		
JUIN	FC (145°)* PAM CL (144°) Rio+20 FIDA/Audit (123°)	1 4-8 11-15 20-22 22	PAM C (38°) CL (147°)	3-7 15-22 24-25
JUILLET	CODEX (35°) COFI (30°) FIDA/CE (72°)	2-7 (Rome) 9-13 17	CODEX (36°)	1-6 (Genève)
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/Audit (124°) FIDA/CA COFO (21°)	6 17-21 24-28	UNGA FIDA/CA CQCJ (97°)	17 16-20 23-25
OCTOBRE	FIDA/CE (73°) CQCJ (95°)* CSA (39°) JMA	2 8-11 15-20 16 (mardi)	CSA (40°) JMA FC (148°) PC (114°)	7-11 16 (mercredi) 21-25 21-25
NOVEMBRE	FC (146°)* PC (112°)* PAM* FIDA/Audit (125°) FIDA/CE (74°)	5-9 5-9 12-16 19 22	PAM CL (148°)	4-8 25-29
DÉCEMBRE	CL (145°)* FIDA/CA	3-7 10-14	FIDA/CA	9-13

Pâques: 8 avril 2012
 Ramadan: 20 juillet - 18 août 2012
 Aïd Al-Fitr: 19 août 2012
 Aïd Al-Adha: 26 octobre 2012

Pâques: 31 mars 2013
 Ramadan: 9 juillet - 7 août 2013
 Aïd Al-Fitr: 8 août 2013
 Aïd Al-Adha: 15 octobre 2013

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	FC	Comité financier
C	Conférence	FIDA/Audit	Comité d'audit du FIDA
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	FIDA/CE	Comité d'évaluation du FIDA
CP	Comité des produits	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CL	Conseil	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
COAG	Comité de l'agriculture	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	PC	Comité du Programme
COFI	Comité des pêches	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
COFO	Comité des forêts	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

* Modifications par rapport au calendrier présenté à la session précédente du Conseil.

COMITÉ DU PROGRAMME (Juillet 2011 – Juin 2013)

Présidente

M^{me} Cecilia Nordin
Van Gansberghe
(Suède)

Membres

Afghanistan (M. Abdul Razak Ayazi)
Algérie (M. Mohamed Mellah)
Argentine (M. Gustavo Oscar Infante)
Autriche (M^{me} Natalie Feistritzer)¹
Bangladesh (M^{me} Sultana Afroz)
Canada (M. Marco Valicenti)*

Chine (M. Li Zhengdong)*
Égypte (M. Essam Osman Fayed)
Éthiopie (M. Abreha G. Aseffa)
Nouvelle-Zélande (M. Neil Fraser)*
Panama (M. Gerardo E. Vega Berrio)*
Suisse (M^{me} Christina Emma Grieder)¹

¹ Élu(e) par le Conseil à la suite du retrait de la Belgique (Mme Martine Van Dooren) et de l'Allemagne (M. Swantje Nilsson).

*pour tout renseignement sur les représentants suppléants, consulter:

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>

COMITÉ FINANCIER (Juillet 2011 – Juin 2013)

Président

M. Médi Moungui
(Cameroun)

Membres

Australie (M. Travis Power)*
Brésil (M. Olyntho Vieira)
Burkina Faso (M. Laurent Diandioua Couliadi)
États-Unis d'Amérique (M^{me} Karen E. Johnson)*
Fédération de Russie (M. Vladimir V. Kuznetsov)*
Inde (M. Shobhana K. Pattanayak)
Japon (M. Hideya Yamada)

Koweït (M^{me} Manar Sabah Mohammad
Al-Sabah)
Mexique (M. Jorge Eduardo Chen
Charpentier)*
Maroc (M. Amal Belcaïd)*
Pays-Bas (M. Ronald Elkhuizen)*
Soudan (M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor)*

*pour tout renseignement sur les représentants suppléants, consulter:

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (Juillet 2011 – Juin 2013)

Président

M. Hassan Janabi
(Iraq)

Membres

Équateur (M^{me} Mónica Martínez Menduïño)
États-Unis d'Amérique (M. Gregory Groth)
Irlande (M. Jarlath O'Connor)
Pakistan (M. Khalid Mehboob)
Papouasie-Nouvelle-Guinée (M. Lawrence Kuna
Kalinoe)

République arabe syrienne (M. Ammar Awad)
Zambie (M^{me} Kampamba Pam Mwananshiku)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM 2012

Mandat prenant fin le

Élus par le Conseil de la FAO

Élus par le Conseil économique et social

31 décembre 2012

États-Unis d'Amérique (D)
Finlande (D)¹
Jordanie (B)
Kenya (A)
Mexique (C)
Philippines (B)

Burkina Faso (A)
Espagne (D)²
Fédération de Russie (E)
France (D)
Inde (B)
Iran (République islamique d') (B)

31 décembre 2013

Afrique du Sud (A)
Allemagne (D)
Arabie saoudite (B)
Cameroun (A)
Canada (D)
Haïti (C)

Australie (D)
Cuba (C)
Maroc (A)
Norvège (D)
République de Corée (B)
Soudan (A)

31 décembre 2014

Belgique (D)
Brésil (C)
Ghana (A)³
Slovaquie (E)
Suède (D)
Tunisie (A)

Chine (B)
Guatemala (C)
Japon (D)
République tchèque (E)
Royaume-Uni (D)
Zambie (A)

¹ Les Pays-Bas se sont retirés du Conseil d'administration du PAM le 31 décembre 2011 et sont convenus que la Finlande occuperait ce siège de la liste D pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012.

² Le Luxembourg s'est retiré du Conseil d'administration du PAM le 31 décembre 2010 et le Conseil économique et social est convenu que l'Espagne occuperait ce siège de la liste D pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012.

³ Sièges pourvus par rotation entre les listes A, B et C comme suit: Liste A (2012-2014), Liste B (2015-2017), Liste A (2018-2020) et Liste C (2021-2023).

MEMBRES DE LA FAO

Afghanistan	Grenade	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Afrique du Sud	Guatemala	Paraguay
Albanie	Guinée	Pays-Bas
Algérie	Guinée-Bissau	Pérou
Allemagne	Guinée équatoriale	Philippines
Andorre	Guyana	Pologne
Angola	Haïti	Portugal
Antigua-et-Barbuda	Honduras	Qatar
Arabie saoudite	Hongrie	République arabe syrienne
Argentine	Îles Cook	République centrafricaine
Arménie	Îles Féroé (Membre associé)	République de Corée
Australie	Îles Marshall	République démocratique du Congo
Autriche	Îles Salomon	République démocratique populaire lao
Azerbaïdjan	Inde	République de Moldova
Bahamas	Indonésie	République dominicaine
Bahreïn	Iran (République islamique d')	République populaire démocratique de Corée
Bangladesh	Iraq	République tchèque
Barbade	Irlande	République-Unie de Tanzanie
Bélarus	Islande	Roumanie
Belgique	Israël	Royaume-Uni
Belize	Italie	Rwanda
Bénin	Jamaïque	Sainte-Lucie
Bhoutan	Japon	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie (État plurinational de)	Jordanie	Saint-Marin
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Botswana	Kenya	Samoa
Brésil	Kirghizistan	Sao Tomé-et-Principe
Bulgarie	Kiribati	Sénégal
Burkina Faso	Koweït	Serbie
Burundi	Lesotho	Seychelles
Cambodge	Lettonie	Sierra Leone
Cameroun	Liban	Slovaquie
Canada	Libéria	Slovénie
Cap-Vert	Lituanie	Somalie
Chili	Libye	Soudan
Chine	Luxembourg	Sri Lanka
Chypre	Madagascar	Suède
Colombie	Malaisie	Suisse
Comores	Malawi	Suriname
Congo	Maldives	Swaziland
Costa Rica	Mali	Tadjikistan
Côte d'Ivoire	Malte	Tchad
Croatie	Maroc	Thaïlande
Cuba	Maurice	Timor-Leste
Danemark	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mexique	Tokélaou (Membre associé)
Dominique	Micronésie (États fédérés de)	Tonga
Égypte	Monaco	Trinité-et-Tobago
El Salvador	Mongolie	Tunisie
Émirats arabes unis	Monténégro	Turkménistan
Équateur	Mozambique	Turquie
Érythrée	Myanmar	Tuvalu
Espagne	Namibie	Ukraine
Estonie	Nauru	Union européenne (Organisation Membre)
États-Unis d'Amérique	Népal	Uruguay
Éthiopie	Nicaragua	Vanuatu
Ex-République yougoslave de Macédoine	Niger	Venezuela (République bolivarienne du)
Fédération de Russie	Nigéria	Viet Nam
Fidji	Nioué	Yémen
Finlande	Norvège	Zambie
France	Nouvelle-Zélande	Zimbabwe
Gabon	Oman	
Gambie	Ouganda	
Géorgie	Ouzbékistan	
Ghana	Pakistan	
Grèce	Palaos	
	Panama	